

MAIRIE DE FISLIS

68480



Circulaire municipale - Avril 2026

Soyez toujours informés :

Site internet :
<https://www.fislis.fr>

Application mobile :
PanneauPocket Fislis

Facebook :
Commune de Fislis

Ouverture de la Mairie :

Mardi toute la journée

9h30-11h30

15h30-18h30

Jeudi dans la matinée

9h30-11h30

Nous contacter :

Téléphone :
03.89.40.71.29

Courriel :
mairie@fislis.fr

Chers habitants, chers amis,

Les élections municipales de mars dernier se sont déroulées dans un esprit serein, fidèle à l'esprit de vivre-ensemble qui nous caractérise toujours à Fislis. Malgré le nouveau mode de scrutin par liste complète qui n'incitait pas forcément à une forte mobilisation, près des deux tiers des électeurs se sont déplacés pour mettre leur bulletin dans l'urne. Je tiens donc à vous remercier chaleureusement pour votre participation et pour la confiance que vous nous avez témoignée à travers ce moment démocratique important.

Le nouveau Conseil municipal, composé de 11 membres, a désormais été installé. Il m'a fait l'honneur de me confier la gestion de notre commune pour les prochaines années et je l'en remercie. Avec ma nouvelle équipe et entouré de mes trois Adjointes, nous nous sommes d'ores et déjà mis au travail avec enthousiasme et détermination au service de notre commune et de ses habitants. Nous nous efforcerons d'être à l'écoute de vos besoins et nous ferons tout notre possible pour que Fislis reste ce beau village que nous apprécions tous pour sa qualité de vie.

Avec le retour du printemps, notre village retrouve désormais ses couleurs et sa vitalité. Cette saison marque aussi l'approche de la **Journée citoyenne**, temps fort de convivialité et de partage auquel chacun est chaleureusement invité à prendre part. Vous connaissez mon attachement pour ce beau moment !

Continuons, ensemble, à cultiver cet esprit de solidarité et de bien-vivre qui fait la richesse de Fislis. Dans un monde toujours plus incertain, faisons taire nos rivalités et unissons toutes nos bonnes volontés pour l'intérêt de toutes et tous.

Avec ma considération et mon amitié,

Le Maire, Gérard Renggli



@Photographie de Philippe Kracker. Droits réservés.



Nouveaux horaires de la Mairie



Changement des horaires d'ouverture de la Mairie

Depuis le 2 avril, les **horaires d'ouverture au public de la Mairie ont changé**.

Désormais, notre secrétaire vous accueille :

Le Mardi de 9h30 à 11h30 et de 15h30 à 18h30 et le Jeudi de 9h30 à 11h30.

Nous vous recevons également sur rendez-vous si besoin. Contactez-nous !



Fermeture de la Mairie pour congés

La **Mairie sera exceptionnellement fermée du 14 au 19 avril inclus**.

En cas de **besoin urgent**, vous pouvez **contacter le Maire ou les Adjointes**.

Dates à retenir



Samedi 23 mai 2026 : Journée Citoyenne



Jours fériés en mai

Nous vous rappelons un certain **nombre de jours fériés et chômés** dans les prochaines semaines. Considérez que ce sont des « **dimanches** » supplémentaires !

Fête du Travail : **Vendredi 1^{er} mai**

Victoire de 1945 : **Vendredi 8 mai**

Jeudi de l'Ascension : **Jeudi 14 mai**

Lundi de Pentecôte : **Lundi 25 mai**

Prochains anniversaires remarquables

Avril 2026

29 Monique Mona 82 ans

Mai 2026

06 Monique Ditner 82 ans

08 Eliane Ritter 77 ans

14 Lucie Rey 92 ans

18 Lucienne Boeglin 91 ans

21 Roger Bringia 87 ans

26 Victor Spenlehauer 91 ans



Le Maire & ses Adjoints



Suite à l'installation du Conseil municipal, la **commune s'est dotée de commissions municipales** sous la présidence du Maire. Chacun des trois **Adjoints au Maire** en assurent ensuite la **vice-présidence** et la **coordination**.



Gérard Renggli,
Maire

Marie-Michelle Durand,
1^{ère} Adjointe

Alexandre Renggli,
2^e Adjoint

Denise Schurch,
3^e Adjointe

Chaque **Adjoint a donc reçu du Maire certaines délégations** afin d'assurer le **bon fonctionnement du service communal**.

- **Marie-Michelle Durand** est ainsi chargée de la gestion de la sécurité et de l'environnement, du Plan Communal de Sauvegarde, des affaires scolaires, du fleurissement et des espaces verts.
- **Alexandre Renggli** est chargé de la gestion des finances, de l'urbanisme, de la culture, du patrimoine et de la communication interne et externe.
- **Denise Schurch** est chargée de la gestion de la vie associative et événementielle, de la salle communale et de la Journée Citoyenne.

N'hésitez pas à **les contacter en cas de besoin**. Ils se tiennent à votre disposition.

Remerciements

Elsass Osterputz

Nous tenons à **remercier tout particulièrement les bénévoles qui se sont retrouvés le samedi 28 mars dernier** pour donner quelques heures de leur temps à la collectivité. Ensemble, ils ont nettoyé les abords des axes routiers où s'accumulent chaque jour des déchets nuisibles à l'environnement. Ces actions prouvent l'importance du civisme au quotidien. Nous en profitons donc pour remercier tous ceux qui se dévouent déjà pendant l'année. **Merci !**

Repas carpes-frites

Nous remercions aussi chaleureusement tous ceux qui se sont investis le dimanche des Rameaux, le **29 mars dernier**, à l'occasion du **repas carpes-frites organisé par le corps des sapeurs-pompiers de Fislis**. Ce fut un réel succès avec plus de 210 participants ! Cet événement bienvenu a permis de soutenir notre centre de première intervention et participe au vivre-ensemble dans notre village. **Merci à tous ceux qui y ont pris part !**



Informations utiles



Utilisation des appareils à moteur thermique

Les beaux jours sont là ! Nous en profitons pour vous rappeler que **l'utilisation des appareils à moteur thermique** pour des travaux de bricolage, de jardinage et d'entretien (tondeuses, tronçonneuses, broyeurs etc.) **n'est autorisé qu'aux horaires suivants** :

- **Jours ouvrables** (donc hors dimanches et jours fériés) : **8h00-12h00 et 13h30-19h30**
- **Samedi** : **9h00-12h00 et 14h00-19h00**

Le **strict respect de ces horaires** vise à préserver le bien-vivre ensemble.



Recensement obligatoire des jeunes âgés de 16 ans

Tous les citoyens français âgés de 16 à 25 ans doivent obligatoirement effectuer leur recensement citoyen en mairie.

Il doit être **fait dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire.**

Le **recensement citoyen est obligatoire**. Il permet d'obtenir une attestation de recensement, d'être convoqué à la **Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC)** et d'être inscrit automatiquement à 18 ans sur les listes électorales.

L'attestation de recensement permet de s'inscrire à un examen (brevet d'études professionnelles, baccalauréat, études supérieures etc.) ou **un concours administratif en France** avant l'âge de 18 ans.

Vous **pouvez faire ce recensement à la Mairie** ; il faudra fournir les documents suivants : carte nationale d'identité ou passeport valide, livret de famille à jour, justificatif de domicile.



Inscriptions ouvertes pour la Journée Citoyenne

Nous vous donnons **rendez-vous le samedi 23 mai** pour une nouvelle aventure sous le signe de la fraternité et du bien vivre ensemble !

Notre **13^e édition se déroulera sur une demi-journée (8h00-13h00)** et se terminera par un moment convivial autour d'un repas servi à la salle des fêtes.

Vous **trouverez ci-joint le bulletin d'inscription avec la liste des ateliers.**

Vous pouvez **vous inscrire dès à présent** en déposant le bulletin à la mairie ou directement en ligne sur notre site Internet www.fislis.fr

Des questions ? N'hésitez pas à nous contacter. Participez également à la **réunion publique qui aura lieu le mercredi 29 avril à 19h30 à la Mairie.**

Annexe à la circulaire : Bulletin d'inscription à la Journée Citoyenne 2026.

